

COPIES : M. VUILLEMIN, Y. MUEL, V. MANGEARD, MA GALILEE, C DIEUX
P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, G. VIARD, P. ANTOINE, S. THIEBAUT, C. STANDO

VILLE DE PULNOY

CR N°2011-132/SA/MAG

Réunion Conseil Municipal du 17 Novembre 2011

Etaients présents : MM ROYER FEUILTAINE PICCOLI HEINLY ROYER PICCOLI PERROLLAZ
ANDRE BOISSEZ NICOLA BROUSSIER WEHRLÉN PELTIER CASTELA SIMON GEORGES
DUSSIAUX OGIEZ DEVITERNE GOUDOUT MICHEL MILLOT

Absents excusés :

N. HOUDRY a donné pouvoir à D. FEUILTAINE

M. VULCANO a donné pouvoir à A. ANDRE

N. CHABOD a donné pouvoir à G. ROYER

Absents : S VAGUENEZ, A. FROMENT

Secrétaire : N. GOUDOUT

Approbation du compte-rendu de la séance du 27 octobre 2011 – pas d'observation

Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : pas d'observation.

Vente du centre de rencontre : signature d'un protocole

Le Maire rappelle l'objet de cette délibération.

Arrivée de L. Wehrlen.

Le prix de vente, estimé par les Domaines, est de 400 000€. Le montant de la construction du nouveau centre de rencontre n'est pas encore défini.

Le Maire souhaite que la délibération soit modifiée comme suit :

« Conditions suspensives : accord **sur le prix de** la construction du futur centre de rencontre ».

N. Goudout souligne l'intérêt de la création d'un accueil de jour pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer mais regrette le « déménagement » du centre de rencontre car il y avait un véritable mouvement de population vers ce centre.

Le Maire répond que les utilisateurs de ce local ont été interrogés et qu'ils se sont prononcés à 90% favorables à ce changement de lieu. En effet, nombre de personnes âgées vivent mal la proximité avec les résidents de l'EHPAD.

M. Royer confirme ces propos en expliquant qu'elle a eu des observations de personnes votant au centre de rencontre, gênées à la vue de résidents de l'EHPAD.

N. Goudout répond que la présence du centre de rencontre jouxtant l'EHPAD est intéressante car la « mixité » est obligatoire.

Vote : à l'unanimité

Adhésion à la Société Publique Locale « Grand Nancy Habitat »

JM Heinly donne lecture du projet de délibération.

D. Deviterne demande si, au sein du conseil d'administration de la Société Publique Locale, les membres de Nancy siègent au titre de la ville et du Grand Nancy.

Le Maire répond par l'affirmative.

D. Deviterne estime que, de ce fait, Nancy est « surreprésentée ».

Le Maire énumère les noms des membres siégeant au conseil d'administration, représentants de la ville de Nancy et représentants du Grand Nancy. Quatre membres nancéens représentent le Grand Nancy. Il n'y a donc pas de « surreprésentation » de la ville de Nancy à la S.P.L.

J. Boissez demande si la S.P.L. est une émanation de l'ANAH.

Le Maire répond que la S.P.L. est une émanation de l'ARIM.

J. Boissez demande si la S.P.L. est l'interlocutrice des particuliers souhaitant un conseil ou une réponse sur un problème d'habitat.

JM Heinly indique que la Maison de l'Habitat est l'interlocutrice pour ces problématiques.

Le Maire rappelle que l'ANAH est un organisme d'Etat.

Vote : à l'unanimité

Coupe de bois hiver 2011-2012 : fixation des tarifs et autorisation d'exploiter les coupes 2011-2012

L. Wehrlen explique l'objet de la délibération. Les arbres atteints de la maladie « chalara fraxinea » dépérissent très vite et nécessitent d'être coupés.

A la question de M. Ogiez, L. Wehrlen répond qu'un loup est un arbre qui n'a aucune valeur, qui prend la place des autres et qui les étouffent.

Vote : à l'unanimité

Plan Climat Energie Territorial – Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie : convention de partenariat entre la Commune de Pulnoy et la Communauté Urbaine du Grand Nancy

JM Heinly donne lecture du projet de délibération.

JM Michel demande des explications sur le dispositif des certificats d'économie d'énergie et s'interroge sur l'intérêt pour les fournisseurs d'énergie d'acheter ces CEE.

JM Heinly répond : les fournisseurs d'énergie rejettent du CO² dans l'atmosphère. Nos travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux font baisser le volume de CO² rejeté dans l'atmosphère. Les fournisseurs d'énergie ont l'obligation d'acheter un certain nombre de CEE chaque année sous peine d'être pénalisés.

D. Deviterne précise qu'il existe une société privée permettant aux petites communes de se regrouper pour vendre ces CEE. La ville de Pulnoy n'est donc pas obligée de passer par le Grand Nancy pour entrer dans cette démarche.

JM Heinly attire l'attention sur le prix de rachat de ces CEE par les divers organismes. Celui proposé par le Grand Nancy est très favorable (4000€ le Gwh).

Vote à l'unanimité

Contrat de prestations d'action sociale complémentaires : autorisation donnée au Centre de gestion de lancer la procédure de mise en concurrence

Le Maire explique l'objet de la délibération. Le Centre de gestion propose aujourd'hui de mutualiser la procédure de consultation, pour la garantie prévoyance. Cette mutualisation permet de donner du volume à la consultation.

Le Maire précise que la garantie santé n'est pas prévue dans la consultation.

Vote : à l'unanimité

Aide à l'île de la Réunion : incendie du Parc National

D. Feuilltain rappelle la catastrophe survenue sur l'île de la Réunion et donne lecture du projet de délibération, permettant de verser une aide de 250€ à l'association Carrefour des Communes.

Vote : à l'unanimité

Demandes de subvention de particuliers au titre des économies d'énergie

JM Heinly donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité

1^{ère} question orale : Sécurité sur le trajet scolaire près de l'arrêt de bus Lebrun

«Les parents de la Zac des Sables qui scolarisent leurs enfants à l'école primaire de la Moissonnerie s'inquiètent du manque d'aménagement pour la traversée de la rue de Saulxures, à la hauteur de l'arrêt de bus « Lebrun ».

Les enfants et leurs parents arrivant du chemin piéton longeant la rue René Descartes ont pris l'habitude de traverser directement la rue de Saulxures (RD2) pour rejoindre le chemin scolaire situé juste en face. Or, à cet endroit : pas de passage piéton, mais un trottoir surélevé pour l'accès au bus. Le passage, (à proximité de la crèche, de l'école et des commerces pizzeria, tabac et coiffeur), situé environ 50 m plus loin, n'est pas réellement protégé (à l'exception du marquage au sol) et est très dangereux. Il est emprunté par toutes les familles, enfants et assistantes maternelles 4 fois par jour alors que les voitures sont en pleine vitesse et qu'il n'y a qu'un panneau de signalisation peu visible pour les faire ralentir. Les inquiétudes sont d'autant plus importantes que les bus de ville et les bus scolaires à leur arrêt cachent totalement la visibilité du passage piéton pour les automobilistes».

D. Deviterne précise que le groupe opposition se fait le porte parole des parents d'élèves de la ZAC des Sables.

JF Piccoli ne comprend pas l'objet de la question : pourquoi traverser à cet endroit et ne pas suivre l'itinéraire du cheminement scolaire, fléché à l'aide de panneaux, permettant de se rendre à l'école en toute sécurité ?

D. Deviterne répond que le fait d'emprunter ce cheminement rallonge le trajet d'environ 20 mètres.

Le Maire rappelle que la réglementation interdit le tracé d'un passage piétons avant ou après un arrêt de bus.

N. Goudout précise que le groupe opposition n'est que l'interlocuteur des parents d'élèves, qui ont interpellé la mairie à ce sujet et qui n'ont jamais eu de réponse.

JM Michel explique qu'il est tentant de traverser à cet endroit, car les 2 cheminements piétons (celui des Sables et celui Jean Monnet) se trouvent l'un en face de l'autre.

Le Maire répond que traverser à cet endroit est un acte d'incivilité. La Mairie a pris la précaution de réaliser des cheminements scolaires pour permettre aux enfants et accompagnateurs de se rendre à l'école en toute sécurité. La Mairie n'a jamais enregistrée d'interpellation sur ce sujet. Le Maire serait satisfait de rencontrer ces parents d'élèves.

D. Deviterne fait part du 2^{ème} problème

«Une autre difficulté s'ajoute dans la même zone : l'aire de stationnement de la crèche pour déposer les enfants est situé juste en bord de route et n'est pas sécurisée.

Le problème de cette zone de circulation piétonnière et routière concerne tout à la fois la Mairie, la CUGN et le département. Ainsi, les habitants de la Zac des Sables, de l'Orée du Bois et de la rue de Saulxures ne trouvent aucun interlocuteur et sont prêts à faire une pétition.

Ne peut-on envisager une réunion de concertation avec les parents» ?

Le Maire répond qu'il est tout à fait disposé à rencontrer ces parents mécontents mais qu'en l'occurrence, il ne comprend pas le problème posé : il suffit que les parents fassent descendre leur enfant côté trottoir.

D. Deviterne explique que le groupe opposition est simplement le rapporteur des questions des parents.

Le Maire répond que le groupe opposition n'est pas obligé de rapporter ce genre de questions, tout à fait insensées.

G. Nicola ajoute que si les parents ne se sentent pas en sécurité en se garant le long du trottoir, rien ne les empêche de se garer sur le parking de la boulangerie.

2^{ème} question orale : Accès au Chèque Emploi Service Universel

«Plusieurs parents d'élèves souhaitent régler les prestations de garde périscolaire au moyen de CESU (chèque emploi service universel).

Ils ont déjà interpellé la Mairie à ce sujet mais n'arrivent pas à obtenir satisfaction alors que la Trésorerie d'Essey confirme que cette demande d'affiliation CESU relève bien de la compétence municipale. Le Trésor Public accepte sans problème ce mode de paiement sur d'autres communes. L'ALPE, assurant ce même service pour la garderie du matin et du soir, en convention avec la Mairie, pourrait aussi demander cette affiliation. La Mairie, subventionnant cette association, pourrait l'y inciter».

M. Piccoli explique que la Mairie essaie d'inciter les associations, par la mise en place de critères sociaux, à offrir aux administrés des facilités de paiement, dont les Chèques Emploi Service. En ce qui concerne les services municipaux, les discussions sont engagées avec la trésorerie, qui est partenaire dans la mise en place d'un tel dispositif.

M. Piccoli expose la procédure administrative pour adhérer au centre des Chèques Emploi Service Universel et rappelle que seuls les frais de garde sont payables avec les CESU, pas les frais de repas, pour les enfants de 6 ans maximum.

Le Maire ajoute que ce dispositif pourra être proposé aux parents, à condition que plusieurs familles soient intéressées. En effet, le traitement administratif est très lourd et engendre des frais de gestion pour la collectivité, facturés par la trésorerie.

3^{ème} question orale : Précision sur l'organisation du repas annuel des Seniors

«JM Michel lit la question : La presse locale, dans son édition du 30 octobre dernier, nous relate une manifestation organisée par la municipalité à destination de nos Seniors. Un repas dansant était organisé au centre socio-culturel, sous la responsabilité de Mme ROYER. Deux cent quarante Pulnéens ont ainsi répondu à cette invitation.

Le principe de ce moment festif nous réjouit.

En revanche, en l'absence totale d'information apportée au conseil municipal, les modalités de son organisation et la transparence de l'utilisation des deniers publics nous posent questions :

- quelle population cette invitation municipale vise-t-elle et par quelle voie de communication, pour que l'on ne compte que 240 convives alors qu'au dernier recensement notre commune comptait plus de 700 personnes de plus de 65 ans ?

- sur quelle ligne budgétaire s'inscrit cette dépense non débattue en conseil municipal, alors que ce dernier est fréquemment consulté pour des dépenses souvent plus minimes».

P. Broussier souhaite apporter, en premier lieu, une précision : le repas des Seniors n'est pas organisé sous la responsabilité de Mireille ROYER, qui est présente en tant qu'adjoint délégué aux affaires sociales. L'organisation de ce repas est à la charge de l'association Les Seniors.

P. Broussier explique les modalités d'organisation du repas.

Le Maire rappelle aux membres de l'opposition que le montant de la subvention voté au budget pour l'association des Seniors sert à financer ce repas. Il n'y a pas de manque de transparence.

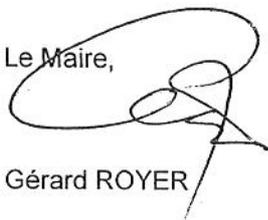
D. Deviterne répond que l'article de presse précise que les invitations ont été faites par la Mairie.

Le Maire souligne que la Mairie ne contrôle pas les propos de la presse.

M. Royer ajoute que ce repas existe depuis 10 ans.

Le Maire conclut en demandant aux élus de l'opposition de veiller à ne pas employer des mots tels que « manque de transparence », qui ont une forte connotation suspicieuse alors que bien au contraire la transparence est totale car les crédits ont été votés au budget et versés à l'association qui gère la manifestation.

Le Maire,

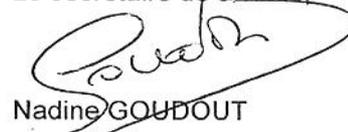


Gérard ROYER



Fait à Pulnoy, le 5 décembre 2011

Le secrétaire de séance,



Nadine GOUDOUT